Image not found or type unknown

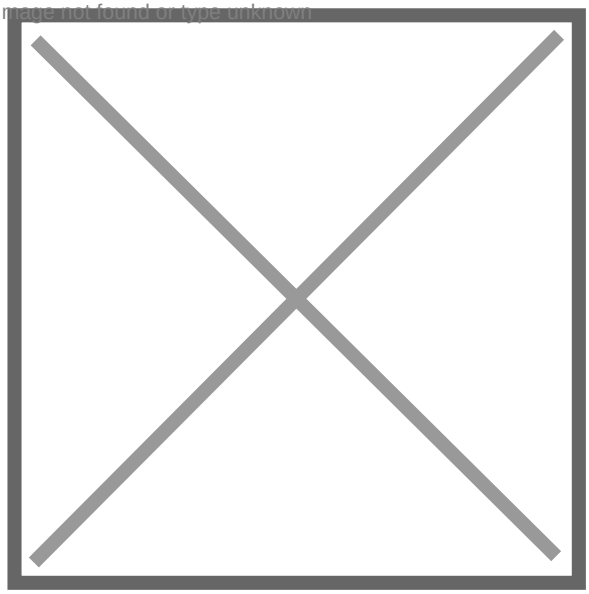

Problème état des lieux d'entrée

Par **caro41**, le **06/02/2008** à **10:48**

bonjour,

lors de mon etat des lieux d'entrée l'agent immobilier a bien notifié que les bouches d'aération et une porte devaient etre changées. depuis 4 mois rien n'a était fait et l'agence me dit que c'est au bon vouloir du propriétaire.
Sachant que c'est notifié et signé sur le compte rendu de l'état des lieux, le propriétaire n'est-il pas obligé de faire ses travaux?

Merci pour votre réponse.

caoline

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés